

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-4937
OBJET	Recommander au conseil de renouveler la nomination d'une membre indépendante du Comité consultatif Fonds Place-du-Souvenir	
No dossier(s) interne(s) : SG-3016-02 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-09-25 Date CM souhaitée : 2024-10-01		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) Date No résolution Objet 2022-10-04 CM-20221004-920 NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF FONDS PLACE-DU-SOUVENIR Résumé Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou et résolu à l'unanimité: de nommer Mme Carmelle Lefebvre pour agir à titre de membre indépendante au sein du Comité consultatif Fonds Place-du-Souvenir, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable; d'inscrire M. Thomas Guillemette à la liste de réserve dudit comité afin de combler toute vacance qui pourrait survenir au cours des 2 prochaines années. ADOPTÉ (SD-2022-4432)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS ATTENDU QUE le Comité consultatif Fonds Place-du-Souvenir (le « Comité ») est composé de cinq membres. Ces membres doivent avoir des compétences, expériences ou expertises en lien avec les enjeux de la jeunesse lavalloise et en matière de développement social. Ils doivent également détenir une expérience dans l'octroi de subventions auprès d'organismes communautaires et démontrer un intérêt à exercer un rôle-conseil auprès de la municipalité dans le cadre des investissements du Fonds Place-du-Souvenir. Ces membres doivent aussi avoir le temps et la disponibilité pour participer aux séances du Comité et consacrer le temps nécessaire entre les séances pour prendre connaissance des sujets à discuter au Comité, notamment pour analyser les demandes d'aide financière; ATTENDU QUE le terme du mandat de Mme Carmelle Lefebvre, membre indépendante du Comité, nommée par le conseil municipal sur recommandation du Secrétariat de la gouvernance en 2022, arrivera à échéance le 4 octobre 2024; ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance a eu l'occasion de communiquer avec Mme Lefebvre et que cette dernière a confirmé son intérêt et sa disponibilité à renouveler son mandat pour un nouveau terme de deux ans; ATTENDU QUE conformément à la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval, le Secrétariat de la gouvernance a procédé à l'évaluation de la performance des membres indépendants ainsi que de la présidence du Comité en 2023; ATTENDU QUE Mme Lefebvre a fait l'objet d'un processus de sélection complet par le Secrétariat de la gouvernance et le comité des candidatures en 2022; ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance a obtenu une évaluation positive quant à la contribution de Mme Lefebvre ainsi que les statistiques de son assiduité aux réunions du Comité depuis le début de son mandat; ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance n'a pas jugé utile de solliciter d'autres candidatures ni de former un autre comité des candidatures pour recommander le renouvellement de Mme Lefebvre; ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande le renouvellement de la nomination de Mme Carmelle Lefebvre à titre de membre indépendante du Comité consultatif Fonds Place-du-Souvenir, et ce, pour un mandat de deux ans, renouvelable.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-4937
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de renouveler la nomination de Mme Carmelle Lefebvre à titre de membre indépendante du Comité consultatif Fonds Place-du-Souvenir, et ce, pour un mandat de deux ans, renouvelable.		